
COMMISSION DE LA FORMATION

JEUDI 12 MARS 2020

Membres présents : Stéphane BEAUD, David BODET, Mathilde CARRIVE, Marina DINET-DUMAS, Catherine ESNARD, Laurian FONTAINE, Yvan HOCHET, Claire LOTIRON, Mohamed TAABNI, Catherine TREHONDAT, Siobhan VICENTE-FREDEFOND

Membres absents dont excusés : Marion HAZA, Olivier CHAULET, Nabila OULEBSIR remplacée par Mathilde CARRIVE, Alexandra ROUX.

PRÉAMBULE :

L'ordre du jour de la commission est limité pour laisser place au débat.

Il avait été convenu à la commission formation du 30 janvier dernier qu'un point innovation serait ajouté systématiquement à la séance. Cependant, après échange avec Thomas Boyer-Kassem, enseignant-chercheur au département de philosophie, qui devait intervenir aujourd'hui, il a été décidé de reporter son intervention à la commission du mois de mai ([report à l'automne 2020](#))

APPROBATION CR DU 30 JANVIER 2020

Le compte-rendu est approuvé avec 1 abstention.

1- Auto-Évaluations de l'UP vague B :

Présentation du calendrier national et calendrier interne :

→ Calendrier National (CN) :

- 30 Janvier 2020 :
 - Réunion d'information et d'échanges avec le HCERES.

- 6 mars 2020 :
 - Envoi des listes prévisionnelles des champs et des formations à évaluer
 - Envoi d'un Courriel générique

- ~~11 septembre 2020~~ : **6 novembre 2020**
 - Date limite de dépôt des dossiers d'évaluation des champs de formation et des formations

- Février-Mars 2021 :
 - Transmission du rapport d'évaluation
 - Visite du comité d'experts

- Mars-Avril 2021 :
 - Finalisation et publication du rapport accompagné des observations

Sur la base du calendrier national, l'équipe présidentielle en place a établi un calendrier interne à l'université de Poitiers (UP) :

→ Calendrier Interne

Premier Cycle (Licence) :

- De fin Janvier à fin Février : Les fiches sont renseignées en central
- Lundi 2 mars : Envoi aux assesseurs des fiches renseignées par le central [Fiche d'identité et indicateurs]
- A partir du 3 mars et jusqu'au 2 juin 2020 : dans les composantes, travail coordonné par les assesseurs à la pédagogie.
- ~~3 juin 2020~~ : **15 juillet 2020** Envoi des fiches à Christine Loubet (DPF) avec en copie la VP Formation.
- ~~CFVU de juillet 2020~~ : Validation

Second Cycle (Master) :

- De fin Janvier au 22 mars : Les fiches sont renseignées en central

- Lundi 23 mars : Envoi aux assesseurs des fiches renseignées par le central [Fiche d'identité et indicateurs]
- A partir du 24 mars et jusqu'au 2 juin 2020 : dans les composantes, travail coordonné par les assesseurs à la pédagogie.
- ~~3 juin 2020~~ : **15 juillet 2020** Envoi des fiches à Christine Loubet (DPF) avec en copie la VP Formation.
- ~~CFVU de juillet 2020~~ : Validation

~~Pour les mentions masters, les fiches renseignées filière par filière n'ont pas encore été transmises aux composantes. Ces fiches seront transmises le 22 mars pour diffusion dans les départements. Le travail pourra ainsi se faire dans les composantes à partir du 24 mars et jusqu'au 2 juin pour validation en CFVU en juillet 2020. A venir~~

⇒ Dans le contexte actuel, adoptons-nous la même position que la commission recherche de l'UFR ? ce qui implique de réaliser le travail d'évaluation au sein de la composante mais en se réservant la possibilité de ne pas remettre les dossiers le ~~2 juin~~ **15/07** en central en fonction des avancées de la LPPR, principal motif de mobilisation au sein de la composante.

Le département de Philosophie a déjà voté pour cette position.

Echanges :

- *Discussions avec les collègues en AG mais pas encore en département → malgré tout favorable pour partir sur cette position.*
- *Si nous rédigeons le dossier, c'est que nous sommes prêts à le remettre. C'est un énorme travail. Alors pourquoi s'engager dans ce travail si nous n'avons pas la volonté de le remettre. La démarche fait illusion à qui ? dans quelle mesure cette position va effrayer ?*
- *Cette question devrait déjà être discutée au niveau de l'UFR → Il est rappelé que la commission de la formation est à présent décisionnelle. On peut adopter une position et la présenter au conseil de l'UFR.*
- *Quelles seraient les conséquences si nous ne remettions pas les dossiers ? est-ce que cela remet en cause la validation des formations ? il faut intégrer le fait que plus la démarche est isolée plus le risque est grand de ne pas voir valider une formation → On ne peut pas supprimer la composante mais à condition qu'il y ait assez de visibilité de ce mouvement. On constate une vraie difficulté à mobiliser les autres laboratoires hors SHA.*
- *Fait-on le tour des assesseur.e.s formation dans les autres composantes ?*
- *Si les avancées sont constatées, nous serions prêts à transmettre et au contraire, à retenir si cela n'était pas satisfaisant.*
- *Au sein des SHS au niveau des Ecoles Doctorales, le constat est que nous sommes isolés.*
- *Qu'est-ce que nous attendons comme gain des instances qui sont susceptibles de décider ? on risque de se rendre d'autant plus vulnérable.*
- *Le gain se situe au niveau du nombre, si plusieurs UFR vont dans ce même sens.*
- *Quel en serait l'effet ? le but serait de gripper la machine. L'HCERES est présenté comme une instance clé dans la nouvelle LPPR ce qui est symbolique. Le moyen d'action serait donc efficace si celui-ci était national.*

- *Ce qui se passe à l'UP est caractéristique de notre établissement. Nous sommes les seuls à avoir une culture de la mobilisation. Ce n'est peut-être pas représentatif de ce qui se passe sur le territoire national. Il serait intéressant de voir ce qui se passe en réseau. A l'échelle des autres universités, il faudrait avoir une idée de la mobilisation nationale par filière.*
- *Avis de l'équipe de direction de l'UFR SHA : la vraie date à retenir est le 11 septembre 2020. Notre rétention des évaluations n'aurait donc de visibilité que jusqu'à ces 2 dates - le 2 juin et le 11 septembre. Le 2 juin, on peut encore se poser la question si on fait remonter ou pas en fonction des éléments. On pourra peut-être se donner jusqu'à fin juin. Après, il sera peut-être nécessaire de gérer avec la nouvelle équipe présidentielle en vue la validation CFVU le 20 juillet. Ce sera du travail interne. Cela laisse donc un peu de temps pour voir comment évolue la mobilisation. La position de la direction est de malgré tout préparer le travail pour ne pas se retrouver démunis.*
- *On fait comme si tous les enseignant.e.s-chercheur.euse.e (EC) étaient contre cette réforme. Les multitudes de motions proviennent de ceux qui s'expriment. Pour ceux qui ont des points de vue différents, il est difficile de s'exprimer. Ces motions sont signées par des directeurs. Mais que sait-on de l'avis des chercheurs au sein des structures qui n'ont pas d'espaces pour s'exprimer ? c'est légitime de dire que finalement il y a de bonnes choses dans cette réforme au sein de l'université aujourd'hui. Qui peut tenir cette position ? il est important de prendre cela en compte car cela peut expliquer pourquoi ce mouvement ne prend pas partout. Peut-être y a-t-il plus de gens que l'on imagine qui sont prêts à suivre cette réforme ? on peut l'admettre mais il s'agit tout de même de la caste de notre statut, de notre profession. Il y a les points de vue nominants et il y a les autres.
En SHA, il y a en effet des collègues très critiques sur cette réforme mais qui ne s'engagent pas pour autant et d'autres qui sont pour la réforme. Cependant, il semble qu'il y ait un très large consensus d'après ce que l'on peut lire dans la presse, dans les grands médias.*
- *Les assesseures travaillent avec des collègues d'autres composantes qui ne sont pas dans cette culture de SHA. Cela apprend à travailler en très bonne entente par rapport à des positionnements très différents. Positionnements qui sont contre la LPPR et mais qui se manifestent autrement. Ce qui donne lieu à des débats. Ils ont des moyens d'action qui ne sont pas les nôtres. Qui va être le plus efficace ? ce qui est de bonne augure est que ces collègues nous respectent même s'ils sont contre nos moyens d'action. Lettres et Langues est culturellement plus près de nous.*
- *Maintien du conseil de l'UFR le 19 mars malgré la journée de mobilisation mais sur un temps plus court, entre 12h et 14h. Deux raisons de ce maintien : l'intervention de Majdi Khoudheir par mesure d'équité avec les candidats à la Présidence de l'UP l'UFR se doit de le recevoir, et la question de la mobilisation qui préoccupe et occupe les étudiant.e.s, point que nous allons aborder dans cette commission.*

2- Auto-évaluations des mentions licence et licence pro HCERES :

Ces évaluations sont très simplifiées : travail en réunion assesseur.e.s où il a été demandé que cette évaluation soit la plus allégée possible sachant que cela ne fait que 2 ans que l'offre de formation est en place.

Chaque filière, chaque département va avoir une fiche à remplir.

Mis à disposition des porteu.r.euse.s de mention :

- Dès le 13 mars au plus tard, chaque filière va recevoir sa **fiche par mention sous format word, avec** dans cette fiche :
 - La carte d'identité de la formation pré-remplie
 - Le tableau Degré d'avancement des objectifs → pour chaque item positionner le degré d'avancement sur échelle de 1 à 5 et des éléments de preuve à préparer
 - Le tableau des indicateurs qui sont pré-remplis. Ces indicateurs concernent :
 - soit l'ensemble du cycle,
 - soit uniquement la première année du cycle.

Seul l'indicateur « Nombre d'étudiants ayant bénéficié d'un accompagnement spécifique » doit être rempli par les équipes pédagogiques, car les données ne peuvent être extraites du système d'information.

- Dans cette fiche, une partie de synthèse de l'autoévaluation à rédiger en 10 lignes.
 - **En même temps, sera transmis un document PDF donnant la source et la définition des dits indicateurs, pour savoir à quoi cela correspond.**
- Rappel des principaux attendus pour cette autoévaluation, qui sera, pour chaque mention, certifiée et signée par le / la président.e de l'établissement et qui engagera donc ce dernier ou cette dernière sur vos déclaratifs :

Ce que nous avons à faire :

1. Le degré d'avancement des objectifs doit être rempli par les équipes pédagogiques au vu de l'échelle ci-dessous, la colonne commentaire permet de développer les argumentaires :

- 1) Non amorcé
- 2) Peu avancé
- 3) Moyennement avancé
- 4) Bien Avancé
- 5) Abouti

2. Colonne « source des éléments de preuve » : pour le premier cycle, les sources de preuve doivent être disponibles, donc rassemblées, au cas où l'HCERES auditionnerait les porteurs de la mention. Ces sources sont listées dans le document.

3. Pour les indicateurs : la colonne commentaires est à votre disposition pour compléter (et non modifier) les éléments chiffrés.

Sauf erreur manifeste que vous nous signalerez préalablement, la carte d'identité de la formation et les indicateurs, préremplis ne doivent pas être modifiés. S'ils le sont, ils seront, sans vous prévenir, remis à l'état initial, dans les documents que le/la président.e signera.

Le document word est à retourner, sous format word à claire.duballet@univ-poitiers.fr pour le 15 juillet 2020 au plus tard, avec copie à la VP CFVU.

Claire Duballet, Isabelle Bertrand, et Christine Loubet sont à votre disposition jusqu'au 3 juin, si vous avez besoin de précisions.

Echanges :

Les éléments de preuve sont des annexes à conserver en cas de contrôle.

La fiche à compléter se fera au niveau de la mention. Quant au sein de la mention, il y a de vrais différentiels, plusieurs parcours, comment on va pouvoir positionner les éléments ? il faudra voir au niveau de la composition de la grille.

Ce sont les mêmes grilles pour toutes les filières.

Avec les indicateurs, on rentre dans des chiffres et les sources qui amènent à ces chiffres. Ces chiffres sont avérés car exportés d'Apogée.

Comment ces éléments ont été calculés → taux d'insertion du SEEP par exemple.

OREVE = ancien SEEP

Il est possible de centraliser les fiches afin qu'elles soient transmises aux assesseuses qui seront présentes pour vous accompagner.

ACTUALITES FORMATION

Procédure E-Candidat révisée pour la sélection M1 rentrée 2020 :

Délibération Conseil d'Administration en date du 13 mars 2020 / M1 pour l'année universitaire 2020/2021 :

- ✓ **Période de candidature** : du lundi 20 avril 2020 au vendredi 15 mai 2020 23H59.
- ✓ La publication des résultats est fixée **au plus tard le vendredi 19 juin 2020.**
- ✓ **Acceptation ou refus, par les candidats, d'un avis favorable à leurs candidatures**

Suite à réception, **au plus tard** le 19 juin 2020, d'une réponse favorable à leurs candidatures, les candidats doivent confirmer l'acceptation de la proposition selon les délais suivants :

Pour toutes les mentions de masters :

➔ **au plus tard 10 jours après la réception de l'avis favorable.**

Sans confirmation dans ce délai, la place est automatiquement proposée à un candidat de la liste complémentaire, dans l'ordre de cette dernière.

Les candidats sur liste complémentaire pourront consulter au jour le jour leur rang dans la liste complémentaire. Ce rang progressera au fil des désistements de la liste principale.

Délais d'inscription et points d'étape :

Après confirmation de l'acceptation de la proposition, les candidats doivent s'inscrire administrativement dans la formation, au plus vite, et dans les délais suivants :

⇒ **Du 6 juillet 2020 14H00 au 22 juillet 2020 12H00 :**

→ Les candidats ayant confirmé l'acceptation de la proposition au plus tard le 17 juillet, mais n'ayant pas effectué les démarches d'inscription administrative le 22 juillet à 12H00 seront démissionnés.

⇒ **Du 17 août 2020 14H00 au 16 septembre 2020 12H00 :**

→ Les candidats ayant confirmé l'acceptation de la proposition au plus tard le 31 août, mais n'ayant pas effectué les démarches d'inscription administrative le 4 septembre seront démissionnés.

→ Pour les candidats ayant confirmé l'acceptation de la proposition après le 31 août, l'inscription administrative doit se faire au plus vite, et dans un délai raisonnable. Le cas échéant, ils seront démissionnés.

Echanges :

- Du 15 mai au 19 juin devront se tenir les commissions.
- Au fur et à mesure que les avis seront transmis aux candidats, par formation, ils accepteront ou refuseront après un avis favorable. Ils n'auront que 10 jours pour confirmer qu'ils occupent la place. Sinon, ils seront automatiquement démissionnés. Attention, ce n'est plus une date limite qui est donnée mais un délai de 10 jours qui est une période beaucoup plus courte.
- 10 jours pour répondre à partir de la date de réception du courriel. Les appels pourront se faire bien avant le 19 juin. Plus les places seront proposées tardivement, plus les bons candidats nous échapperont ou bien cela risque de les mettre dans des situations compliquées. Plus tôt se fait l'étude des dossiers, mieux se fait le roulement.
- Le logiciel se charge du paramétrage et donc du reclassement. Il n'y aura pas d'appel, les étudiant.e.s seront contacté.e.s automatiquement.
- L'étudiant.e devra se prononcer avant d'avoir la réponse des autres vœux, éventuellement de ce qu'il-elle souhaitait en 1^{er} vœu. Cela leur évite aussi d'être dans l'expectative et d'avoir aussi un contrôle.

- Une fois la confirmation du candidat au plus tard le 19 juin (pour les plus tardifs), ils peuvent valider jusqu'au 29 juin (10 jours).
L'inscription administrative se fait en ligne entre le 6 et le 22 juillet. Si l'inscription ne se fait pas pendant cette période, les étudiant.e.s sortent pour faire appel à la liste complémentaire.
Les informations seront en ligne sur le site de l'UP après les décisions du CA du 13 mars 2020.

POINT SCOLARITE

- **Notes semestres impairs :**

Constat du retard considérable dans la remontée des notes du semestre impair. Certains étudiant.e.s de L1 notamment ont des documents à présenter sur Parcoursup pour se réorienter. Certains étudiant.e.s risquent de rencontrer de grosses difficultés.

Point de la responsable du service scolarité :

- **Géographie** : pas d'information
- **Sociologie** : pas d'information

- **Histoire : la L1 est terminée** sauf le portail Géographie. Il manque quelques notes en L2 et L3 (notamment des UE 4 gérées par le département d'Histoire).
- **Psychologie : toutes les notes de licences ont été mises en ligne.**
- **Musique : toutes les notes de licences mises en ligne ce jour.**
- **Histoire de l'Art et Archéologie : toutes les notes des 3 années de licence ont été mises en ligne pendant la semaine des vacances.**
- **Philosophie : toutes les notes de licences ont été mises en ligne avant les vacances.**

Echanges :

- Les copies sont-elles remontées au secrétariats pédagogiques ?
- L'argument comme quoi les collègues grévistes n'ont pas été en mesure de corriger les copies ne peut être avancé. Les cours sont suspendus pour se mobiliser. Cependant, un certain nombre de tâches à côté peuvent être assurées malgré tout.
- Les rétentions de notes sont des démarches individuelles pour cause de grève continue. Il n'y a pas d'informations claires à ce sujet.
- En sociologie, les notes de L1 ont été saisies, les notes de L2 et L3 sont en cours.
- En géographie, il reste 3 UE à saisir.
- Pour les masters, il n'y a quasiment rien. C'est à la charge des porteurs de mention. Les assesseurs n'interviennent pas.

- **Evaluations semestres pairs :**

- **Problèmes soulevés par les mouvements sociaux en cours :**
- **La motion du conseil d'UFR du 23 janvier 2020 a acté la dispense d'assiduité jusqu'au 20 mars 2020. Pour un contrôle continu, l'étudiant.e n'a pas à justifier son absence et est renvoyé.e vers une épreuve de substitution.**
ABJ pour les dispensés d'assiduité → épreuves de substitution
- **Les départements impactés par les suspensions de cours :**
 - **Géographie : suspension perlée des cours – les cours ont repris.**
 - **Psychologie : aucun cours depuis 6 semaines – la reprise des stages a repris depuis 15 jours – suivis des mémoires assurés.**
 - **Sociologie : la plupart des cours n'ont pas été assurés.**

Se pose la question des évaluations des semestres pairs dans ces conditions sachant que seulement 3 départements sur 8 ont été impactés par la suspension de cours. Mais le paramètre est beaucoup plus large que cela car

la motion a été votée pour permettre la mobilisation des étudiant.e.s de toute l'UFR.

Les équipes pédagogiques doivent donc s'interroger sur comment évalue-t-on sur des cours non dispensés ? en prenant en compte qu'il n'y a pas que les EC mobilisés, il y a aussi les étudiant.e.s de toute la composante.

Quelle que soit la poursuite de la mobilisation, il y a des sujets d'examen à fournir :

*Les sujets d'examens sont demandés chaque année environ fin mars, donc, dans tous les cas, **chaque EC doit anticiper son sujet, quelle que soit la poursuite de la mobilisation.***

- ✓ **Examens en CCI non réalisés** : charte des examens -- > **une épreuve de substitution** à tous (modalité souple : oral, écrit, dossier, présentiel, à distance...) / si l'évaluation du CCI se fait par quitus, l'épreuve de substitution peut consister en un travail à remettre ou examen sur table mais ne sera pas noté et la matière restera évaluée par un quitus → **On valide le travail sans note.**
- ✓ **Examens terminaux** :
 - Evaluations sur **cours présentiel faits et C PAS ou C PSS** (plateforme avec ou sans suivi indépendants donc de la mobilisation).
 - Évaluation **sur contenus en ligne donnés sous conditions à définir avec les étudiant.e.s** (voir modalités d'évaluations adaptées votées en psychologie le 10 mars).

Beaucoup de situations restent problématiques :

- Les cours n'ont pas lieu, on ne diffuse pas la connaissance en présentiel.
- Mise en ligne des contenus de cours : peut-on évaluer sur des contenus de cours en ligne qui devaient être dispensés en présentiel ?

Au département de psychologie, il a été décidé de travailler avec des étudiant.e.s pour des modalités d'évaluation adaptées et votées le mardi 10 mars avant l'AG.

Les ETU subissent le fait de ne pas avoir le contenu de cours en présentiel malgré quelques cours transmis à distance. Attention, on ne peut pas obliger les collègues à mettre en ligne les contenus de cours car il est question de propriété intellectuelle.

Les évaluations sur quoi doivent-elles portées ?

La direction de l'UFR a échangé ce matin avec une partie des élu.e.s étudiant.e.s de l'UFR.

La parole est laissée à Laurian Fontaine, élu étudiant au conseil d'UFR :

Depuis quelques semaines, il y a une détresse, une panique chez les étudiant.e.s qui s'inquiètent du déroulement des examens de fin d'année. Des échanges ont déjà eu lieu en AG avec certains EC pour essayer de réfléchir à comment éviter de pénaliser les étudiant.e.

A l'AG SHA a été voté de porter au conseil d'UFR le 12/20 améliorable et la note politique : 65 pour / 3 oppositions / 2 abstentions. Parmi les 3 opposants, Alain

Ducouso-Lacaze, directeur du département de psychologie et David Clarys, doyen de l'UFR SHA, étaient contre ce principe.

L'idée de la note améliorable serait d'obtenir une note minimale de 12/20 pour tous les étudiant.e.s qui serait améliorable en fonction de leur partiel.

La note politique s'appliquerait dans le contexte où il n'y aurait pas de cours et donc rien d'évaluable. Il s'agirait donc d'une note symbolique pour éviter le semestre blanc. Au cours de la réunion de ce matin, les élu.e.s et la direction ont surtout évoqué la note améliorable.

Les élu.e.s étudiant.e.s privilégient la note améliorable pour plusieurs raisons :

- pour les 3 départements cités précédemment où il n'y quasiment pas eu cours, il y a une grosse difficulté d'apprentissage avec beaucoup d'étudiant.e.s perdu.e.s,
- problématique des cours à rattraper en ligne où la compréhension n'est pas la même qu'en présentiel,
- surcharge de travail énorme pour les étudiant.e.s et les EC qui sont fortement sollicités.

Dans le cas où il n'y a pas eu cours, la note améliorable permettrait de rassurer les étudiant.e.s. Beaucoup d'étudiant.e.s n'étant pas mobilisé.e.s, ils ne seraient ainsi pas trop impacté.e.s par le mouvement.

Dans le cas où il y a eu des cours, certains étudiants ont mis à profit la dispense d'assiduité pour se mobiliser. Il est donc important de sécuriser ces étudiant.e.s qui se sont mobilisé.e.s et qui n'ont donc pas assisté aux cours.

Le but est de protéger les étudiant.e.s les plus précaires, qui ont des difficultés d'accès à internet et aussi pour les étudiant.e.s salarié.e.s qui peuvent avoir des difficultés à trouver du temps libre pour rattraper les cours.

La dispense d'assiduité perdrait tout son sens si après avoir autorisé les étudiant.e.s à ne pas assister aux cours, on leur demandait de devoir les rattraper.

En tant qu'élu.e.s nous souhaitons la note améliorable de 12/20. Nous étions prêts à descendre jusqu'à 10/20, le doyen optant plus pour le 09/20.

Les contres arguments de l'équipe de direction :

- Dévalorisation du diplôme, un diplôme acquis par tous les étudiant.e.s perd de son sens
- Difficile pour les licences d'accéder à un master avec une note améliorable.
- Liberté académique des EC - on ne peut pas imposer une notation aux EC.

Les élu.e.s entendent ces arguments mais souhaitent un cadre fixe pour éviter les écarts et les dérives. Un cadre universel pour tous les étudiant.e.s sans distinction pour ne pas s'en remettre aux EC sachant que certains EC sont très hostiles au mouvement et commettent des écarts avec certain.e.s étudiant.e.s en les menaçant de mettre un 0/20 si l'étudiant.e ne vient pas en cours.

Les solutions entre les licences et les masters seront certainement différentes.

Le cadre est serein entre les étudiant.e.s mobilisé.e.s et l'administration : la dispense d'assiduité, l'engagement du conseil d'UFR dans la mobilisation. Il y a une vraie relation de confiance et les élu.e.s ont fait en sorte qu'il n'y ait aucun blocage pour travailler main dans la main avec l'administration.

Si une solution viable n'est pas trouvée, les étudiant.e.s pourraient se sentir trahi.e.s et se tourner vers des actions plus radicales.

Reprise de parole de l'assesseure formation :

Il y a quelques de points de divergences entre ce qui a été décidé en AG et la direction de l'UFR. Les échanges de ce matin ont permis de faire évoluer chacune des 2 positions.

Les étudiant.e.s mobilisé.e.s ne veulent pas se sentir « trahi.e.s » d'une certaine façon du fait que les garanties qu'ils souhaitaient ne soient pas réunies mais il y a aussi les étudiant.e.s non mobilisé.e.s qui pâtissent des absences de cours. Il est entendu que les étudiant.e.s mobilisé.e.s ne sont pas la majorité, peut-être une centaine sur l'ensemble de l'UFR.

Echanges :

- *Le 12/20 a été voté en AG SHA. Cependant, les élu.e.s sont prêts à faire consensus en optant pour le 10/20. La position du doyen reste le 9/20.*
- *Beaucoup d'absentéisme du fait de la mobilisation. Attention, on ne peut pas faire la distinction, il faut penser au plus grand nombre et à tous ceux que cela va aider.*
- *Beaucoup de difficulté à valider un master dans ce contexte et d'attribuer le titre de psychologue.*
- *Les élu.e.s ont beaucoup insister sur les notes, avoir des notes, la question des examens mais rien ne ressort sur l'exigence d'avoir une formation. Avez-vous réfléchi à comment vous pourriez exiger d'avoir la formation que vous n'avez pas eu ? Comment les EC, qui ont été grévistes, pourraient vous donner ce contenu ? Quand on a raté un semestre de cours, on n'a pas eu les enseignements auxquels on avait droit. La note permet d'avoir l'année mais fondamentalement, ce sont les enseignements que les étudiant.e.s n'ont pas eu. Y-a-t-il des inquiétudes de la part des étudiant.e.s ne pas avoir eu les connaissances qu'ils devaient recevoir ? Est-ce que cela est une question que les étudiant.e.s se posent ?*

Les étudiant.e.s se préoccupent plus de comment ils vont pouvoir valider leur année plutôt que des connaissances dispensées ou non. Pas de pression forte au niveau de l'enseignement même si certain.e.s étudiant.e.s s'en plaignent. Cela semble moins important que la pression des notes.

Pour tous les étudiant.e.s engagés dans la lutte, cela a été un vrai panel de connaissances et d'expériences acquises avec des cours ouverts et des échanges qui sont également un contenu et une grande richesse pour la formation des étudiant..e.s.
- *Les étudiant.e.s de master s'inquiètent de l'absence de contenus.*

Pour la direction, la note améliorable n'était pas envisageable. Cependant, l'équipe a entendu un certain nombre d'arguments qui a fait un peu changer d'avis les membres de l'équipe mais la note améliorable reste malgré tout problématique. L'équipe n'est pas pour le 10/20 car c'est accorder l'année. Le 08/20 serait plus envisageable car permettrait de valoriser le travail fourni et de se protéger des copies blanches qui pourraient ainsi être recalées.

- *Pour les évaluations, on peut neutraliser certaines matières, évaluer non pas sur le contenu de cours mais sur l'article en lien avec le contenu de cours.*

- Une proposition va être rédigée par les élu.e.s étudiant.es qui reviendront vers la direction pour se mettre d'accord sur les différents points avant d'être présentés en conseil d'UFR le 19 mars.
- Le conseil d'UFR peut-il imposer la note plancher aux collègues de l'UFR ? est-ce que cela s'impose ou pas juridiquement ?
→ Vérifier la valeur juridique d'imposer la note améliorable à l'ensemble de l'UFR.

Les élu.e.s étudiant.e.s souhaitent que cela s'impose car c'est une décision de sûreté pour les étudiant.e.s. Si cela ne s'impose pas, cela reste au bon vouloir de chaque EC.

- Les étudiant.e.s n'ont aucune garantie que les aménagements avec les EC seront au bénéfice des étudiant.e.s. Certains étudiant.e.s sont menacés par quelques EC dans certains départements. Il faut faire en sorte que les étudiant.e.s ne soient pas pénalisés.e.s. Le problème se pose avec les EC non mobilisés.e.s et contre le mouvement qui pourraient ignorer le contexte pour les examens.
- En sociologie, la plupart des EC du département vont prendre en compte les attentes des étudiant.e.s et seront indulgents du fait que beaucoup d'EC du département ont également été très mobilisés.e.s. Dans chaque UE, il faudrait que chaque EC prenne en compte la situation et prévoir des aménagements entre les EC et les étudiant.e.s. Energie colossale dans le mouvement pour certains étudiant.e.s, il est donc difficile de ne rien proposer à ces étudiant.e.s qui étaient aux côtés des EC.
- Il est compliqué d'imposer aux EC la note améliorable, cela pourrait être assez mal reçu si quelque chose est imposé. Le conseil d'UFR aura du mal à imposer une note plancher car cela sera rendu public.

→ Proposition de relayer cette discussion dans vos départements respectifs.

- **Evaluations semestres pairs - Anglais/département de psychologie :**

*Copier-coller d'un document transmis et rédigé par Olivier Chaulet
Exemple de cadrage voté au département de psychologie*

*1. L'oral est annulé. Nous n'aurons pas le temps de le préparer en groupes pendant les TD comme cela était initialement prévu.
Toutefois, quelques enseignants ont pu donner une date de passage de l'oral à certains de leurs étudiants.
Dans ce cas seulement l'oral peut avoir lieu, mais il reste facultatif pour tous les étudiants du fait de la dispense d'assiduité.*

2. L'écrit est maintenu mais il aura lieu en semaine 12 (et non pas en semaine 11).

Le contrôle se déroulera sur vos créneaux habituels d'anglais. Vous pourrez les voir apparaître bientôt sur l'ENT.

Cet écrit consistera en un texte inconnu avec questions.

Le niveau de difficulté du document sera adapté à la situation exceptionnelle de ce semestre : comprenez par là que le travail demandé ne sera pas trop difficile.

N'oubliez pas que ce jour-là vous devrez également remplir l'attestation où vous déclarerez avoir fait les fiches en ligne mentionnées au début du cahier de TD.

Veillez enfin noter que dans l'hypothèse où les cours reprennent la semaine du 16, de nouvelles consignes vous seraient communiquées par vos professeurs.

- **Calendrier Campus France**

- **Formations post-bac (DAP et autres voies d'accès)**

- Du 15 décembre au 1^{er} février (1^{er} mars pour les L2, L3 et Masters) : entretien et instructions par les SCAC

- Du 1^{er} février au 31 mars : Examens des dossiers par les Universités
--

- Du 1^{er} au 15 avril : communication attribution des bourses et exonérations ambassades
- Du 15 avril au 1^{er} mai : commission d'exonération des établissements
- Jusqu'au 15 mai : décision de l'étudiant
- Juin, juillet, Août : instruction des demandes de visa pour études

Prochaine commission formation le ~~7 mai 2020~~. ?????